



Genève, le 12 janvier 2018
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Genève se prononce sur l'étape d'aménagement 2030-35 de l'infrastructure ferroviaire

Alors que la Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO) a présenté ce jour les priorités romandes, le Conseil d'Etat a remis sa propre position à la consultation de la Confédération.

Le Conseil d'Etat a pris position sur l'étape d'aménagement 2030-35 de l'infrastructure ferroviaire mise en consultation en octobre par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). La Confédération propose aux cantons et milieux concernés de se prononcer sur deux variantes d'étape d'aménagement avec un horizon de réalisation à 2030 ou 2035 et une enveloppe financière respective de 7 et 11,5 milliards de francs.

Dans le cadre d'une réponse commune à la consultation, les cantons romands réunis au sein de la Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO) se sont accordés pour soutenir la variante 2035, mais avec une enveloppe financière augmentée jusqu'à 12 ou 13 milliards de francs, devant permettre le financement des projets considérés comme indispensables par les cantons romands.

Dans sa réponse à la Confédération, le Conseil d'Etat soutient cette position et a réitéré sa demande d'inscription des projets de cadence au quart d'heure de trains régionaux de la ligne Genève – La Plaine et de création d'une halte à Châtelaine. Ces aménagements sont en parfaite cohérence avec l'objectif de densification de l'offre au sein des centres urbains annoncé par l'OFT pour la présente étape d'aménagement. Par ailleurs, au regard des importants développements prévus à l'horizon 2030 dans les secteurs de Châtelaine, Vernier, Meyrin et Satigny, avec notamment la création de plus de 20'000 emplois, le canton de Genève considère indispensable ces infrastructures pour accompagner les futurs besoins en mobilité dans l'agglomération du Grand-Genève.

Le Conseil d'Etat relève avec satisfaction l'inscription dans les deux variantes d'étape de la cadence au quart d'heure sur les trains RégioExpress omnibus et Intercity directs entre Genève et Lausanne, portant l'offre Genève – Lausanne à un minimum de dix trains par heure et par sens à l'horizon 2030-35. Il demande cependant que le réseau propose des liaisons efficaces et directes entre toutes les grandes agglomérations de Suisse. A ce titre, la cadence à la demi-heure des offres grandes lignes au départ et à l'arrivée de Genève doit être considérée comme un minimum. Sont concernés les dessertes avec le pied du Jura (Yverdon, Neuchâtel, Bienne), le plateau (Fribourg, Berne) et le Valais. De même, une liaison directe entre Genève et Bâle, respectivement deuxième et troisième agglomérations de Suisse, est indispensable pour répondre à cet objectif.

Annexes:

[Réponse à la consultation fédérale](#)

[Lien vers le communiqué de la CTSO et ses annexes](#)

Pour toute information complémentaire : M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat, par l'intermédiaire de M. Thomas Putallaz, secrétaire général adjoint, DETA, T. + 41 79 417 06 69.